



Environnement Dhuys et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme

Gagny, le 24 mars 2021

Observations sur le Plan guide de la ville de Gagny Valoriser le végétal et construire la place de la nature

Outils

SRCE : trame verte et bleue / continuités écologiques

PCAET : Zéro artificialisation brute

Classement en ZNIEFF

Espaces Naturels Sensibles

Natura 2000

PLUi :

- Inscription au PADD de la sanctuarisation de tous les espaces naturels et de zéro artificialisation brute
- Zonage N
- Protection pour motif écologique
- OAP environnement / OAP trame verte et bleue / OAP des continuités écologiques / OAP paysage / OAP des coteaux
- Règles graphiques qui se substituent au règlement écrit sur les corridors écologiques
- Règlement
- Demande d'un diagnostic environnemental pour tout projet de construction

Région : Observatoire Régional de la Biodiversité / AEV

Département : plan canopée

Préserver les 3 anciennes carrières

Carrière de l'Ouest : ne plus appeler Marto du nom de son ancien propriétaire ; rachat en cours par la commune pour une conservation du site, sécurisation en partie et ouverture au public, sanctuarisation en partie. Actuellement non accessible.

Front de taille conservé : élément patrimonial à conserver ?

En bordure de la Dhuys, espace Natura 2000

Comporte des espèces ZNIEFF

Le site n'est pas uniforme, doit être en partie sécurisé.

ENDEMA93 demande le classement en zone N de l'ensemble du site, une étude de sécurisation pour la partie qui pourrait être ouverte au public, la fermeture au public des espaces qui comportent des espèces ZNIEFF quand il y a incompatibilité.

Carrière du Centre / Bois de l'étoile / arboretum : la carrière du centre est constituée pour partie par le parc du Bois de l'étoile, par l'arboretum, par des espaces naturels ; elle est entièrement sécurisée et accessible. Seule une partie privée est non sécurisée et non accessible.

Parties ouvertes au public :

- parc du Bois de l'étoile
- arboretum : ce n'est pas un espace intéressant pour la préservation de l'environnement
- prairies qui comportent des espèces ZNIEFF orchidées, criquet ensanglanté
- prairie humide sur la partie basse

ZNIEFF en cours : oiseaux, chauves souris, orchidées, criquet ensanglanté

Parties fermées au public :

- prairie à l'arrière des maisons chemin de Montguichet qui comporte des espèces ZNIEFF dont orchidées

Le parc du Bois de l'étoile n'est pas en zone inondable (erreur du diagnostic du Plan guide)

Projets :

- agrandissement de l'arboretum, réfection de la clôture : il n'est pas intéressant de l'agrandir, pourquoi le fermer ?

- parcours sportif

- demande d'un professeur d'EPS de Pablo Néruda de faire un parcours d'orientation

ENDEMA93 demande le classement en zone N de l'ensemble du site, la fermeture au public des espaces qui comportent des espèces ZNIEFF quand il y a incompatibilité.

Carrière de l'Est / Carrière Saint-Pierre / Montguichet : la carrière de l'Est est plus vaste que le Montguichet ; elle est constituée de terrains appartenant à l'AEV, de terrains appartenant à la commune de Gagny (le précédent maire ne voulait pas vendre à l'AEV les terrains de la commune), de terrains privés ; elle n'est pas sécurisée ; elle comporte des lignes à haute tension ; elle n'est pas clôturée et est accessible.

Front de taille conservé : élément patrimonial à conserver

Site constitué de parties boisées, prairies

Comporte une ZNIEFF

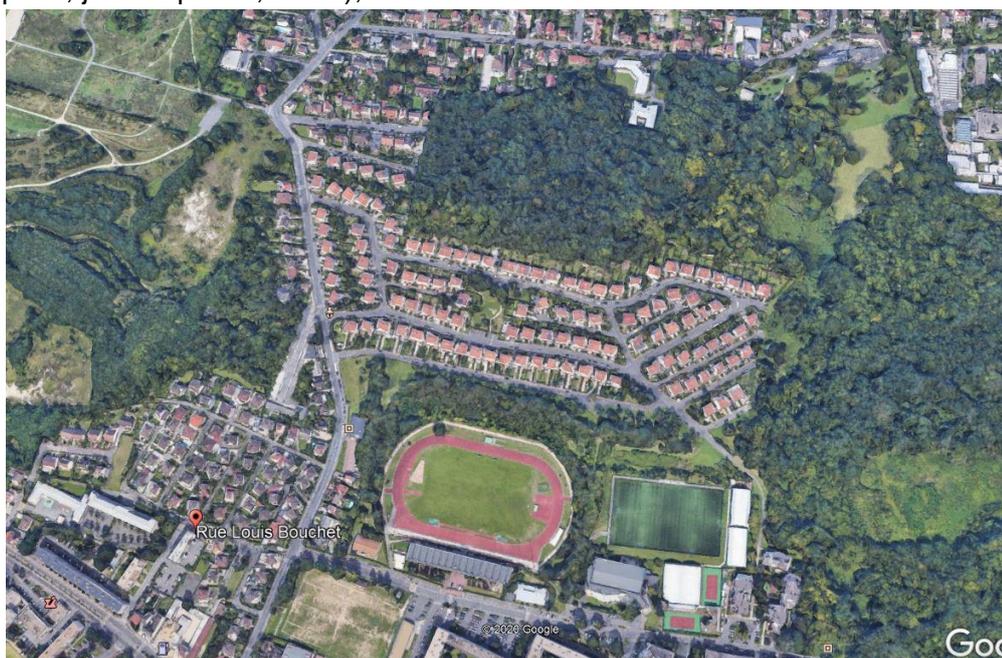
Il reste 2.4 hectares de terres agricoles actuellement exploitées en prairie. Les exploitations citées page 27 dans le diagnostic du Plan guide sont toutes situées sur la commune de Chelles : une exploitation maraîchère, un vignoble et un éleveur dont le troupeau est ailleurs et n'utilise les terrains que pour la production de foin. Il n'y a pas de chevaux sur les terrains de Gagny. Le diagnostic du Plan guide confond Gagny, Chelles et Coubron.

ENDEMA93 demande le classement en zone A de la zone agricole, en zone N du site hors zone A, la fermeture au public des espaces qui comportent des espèces ZNIEFF quand il y a incompatibilité.

Trame écologique locale

La trame verte et les corridors écologiques doivent relier les espaces des 3 carrières.

La liaison entre la carrière de l'Est et la carrière du centre se fait par les espaces non bâtis (bois privé, jardins privés, stade), voir ci-dessous :



La trame verte et les corridors écologiques doivent mailler la ville et en incluant :

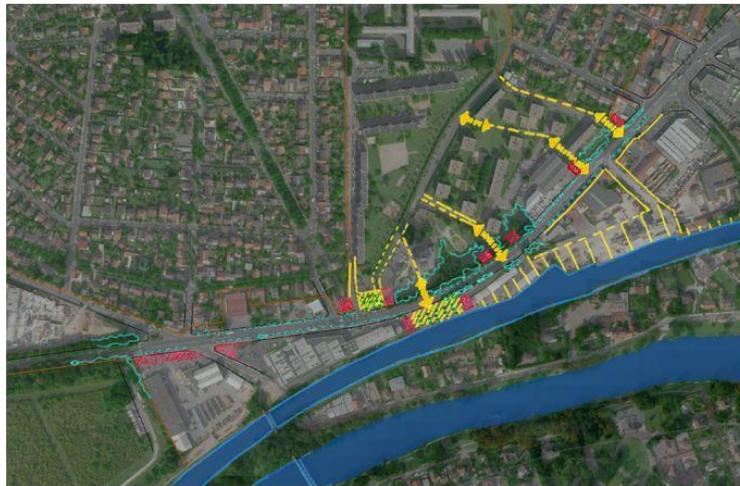
- la Dhuis
- le mail du Chénay (erreur du diagnostic du Plan guide) : bannir la réalisation de places de stationnement prises sur la largeur du mail
- l'aqueduc Saint-Fiacre : le chemin est, comme d'autres chemins ou sentes à Gagny, fermé par des constructions illégales. Certaines ont obtenu des permis de construire et ne respectent pas la loi qui indique qu'aucune voie ne peut être aliénée Cette liaison est à remettre en état et à protéger. Ce chemin figure sur la carte « liaisons douces ».
- les abords de la voie ferrée (oubli du diagnostic du Plan guide)
- les espaces non construits sous les lignes à haute tension
- les parcs et squares publics

Trame écologique territoriale

Relier avec les espaces naturels en limite de commune :

- connexion entre le Montguichet et la montagne de Chelles
- parc des 33 ha à Neuilly-sur-Marne.

Bien que l'ex RN34 soit une rupture importante, le mail du Chénay, comme les espaces verts de la résidence des Peupliers sont des corridors écologiques vers les berges de la Marne et le parc de la Haute île, voir ci-dessous :



Liaisons douces

La carte ne différencie pas les sentes selon qu'elles sont à maintenir, à restaurer, à créer et qu'elles sont ou non autorisées aux vélos.

La plupart des sentes répertoriées sont obstruées ou sont de petites voies ouvertes à la circulation. Certaines sont interdites aux vélos. La quasi-totalité du réseau est à créer, ce que la couleur du tracé, identique à la couleur de l'existant, ne rend pas visible sur la carte.

Les liaisons existantes, à protéger ou restaurer, manquent :

- le long de la voie ferrée de Jean Moulin vers la rue de Maison Blanche
- le long de la limite avec Chelles dans la résidence des Peupliers.

Des axes ne sont pas pris en compte :

- piste cyclable avenue Jules Guesde
- chemin de Montguichet
- voies vers Montfermeil et la gare du Grand Paris par le quartier de Franceville (avenue des Arts, avenue des Charmilles)
- rue Henri Barbusse vers le Raincy
- avenue de Versailles
- avenue Roger Salengro

Les plans vélos départemental de Seine-Saint-Denis et régional n'apparaissent pas, ainsi que les projets du territoire évoqués dans le PCAEt.

Sentes et chemins

Il existe actuellement des sentes piétonnes dont plusieurs sont fermées sur une partie importante de leur tracé en raison de leur annexion par des riverains. Ces sentes figurent sur la carte « liaisons douces » de l'ancien PLU.

Le diagnostic du Plan guide devra recenser toutes les coupures illégales des chemins et des sentes en vue de leur rendre leur fonction écologique (EX : Chemin de l'aqueduc Saint-Fiacre coupé par des constructions illégales, accaparement de portions du chemin rural dit de Saint Roch, sente du Bois de Prison), afin d'étoffer les possibilités de connexions entre les différents espaces.

Restaurer le chemin rural Saint Roch le long des habitations, en partie annexé par les riverains, et en passage sous la voie ferrée, fermé à cet endroit.

ENDEMA93 demande que les sentes qui appartiennent au domaine public soient réintégrées dans le domaine public et soient rendues accessibles.

Trame verte / trame paysagère

Aménagement de l'espace public et de la voirie :

- désasphalter partiellement le réseau de rues pour le revégétaliser
- aménager les grands axes
- alignement d'arbres
- plates bandes
- systématiser la plantation d'arbres de grande taille en pleine terre, fosses d'arbres et d'arbustes sur les trottoirs
- laisser les herbes pousser sur les trottoirs et au pied des arbres (les sauvages de nos rues)
- enfouir les réseaux électriques et téléphoniques
- abords et espaces limitrophes des espaces naturels
- belvédères et cônes de vue sur les coteaux
- perspectives paysagères
- maintenir les ouvertures visuelles vers les paysages et corridors

ENDEMA93 demande :

- la reconnaissance d'une trame paysagère
- une OAP des coteaux
- l'adoption d'une charte de l'arbre (plan Paysage du PLUi).
- indice de canopée accompagné d'exemples sur les arbres à privilégier.

Espaces verts privés

- parc des Petits frères des pauvres à sauvegarder (le PLU annulé prévoyait un emplacement réservé pour l'aire d'accueil des gens du voyage / recours contentieux des Petits frères des pauvres / le diagnostic du PLUi fait apparaître la demande de création d'une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places pour Gagny)

- les espaces naturels des grands ensembles et résidences :

Les Dahlias

Jean Moulin

Les peupliers

Les grands coteaux

L'espace boisé près du Centre technique municipal

Jean Bouin ci-dessous



Jardins partagés

- les jardins ouvriers le long de la voie ferrée
- jardins gérés par l'association « Les amis des plantes » près de la déchèterie.
- création de jardins sur des parcelles enclavées ou des espaces à renaturer

Jardins du secteur pavillonnaire et cœur d'îlots

Il faut connaître plus précisément l'impact des zones pavillonnaires sur l'environnement : leur participation aux ICU, leur capacité à absorber les eaux de pluies, leurs effets en terme d'évapotranspiration et de maintien de la biodiversité, leur rôle dans la production de GES et de pollutions atmosphériques, les conséquences sur les déplacements.

Ajouter les arbres des jardins (plusieurs jardins privés comportent des arbres remarquables, même s'ils ne sont pas identifiés comme tels, ENDEMA93 a des photos).

Indiquer les chiffres des superficies des cœurs d'îlots.

ENDEMA93 demande d'inscrire au règlement :

- un coefficient minimum de pleine terre le plus important possible (60%)
- un coefficient de pleine terre de 75% dans les corridors écologiques
- un coefficient de biotope
- un coefficient maximal d'emprise au sol
- une constructibilité limitée à l'arrière des terrains pour préserver les cœurs d'îlots
- le retrait par rapport à la voie publique
- le retrait par rapport aux limites séparatives
- les places de stationnement en surface
- l'abattage d'arbres
- le nombre d'arbres à planter ou conserver par surface de pleine terre
- le seuil de végétalisation par unité foncière
- les bacs végétalisés imposés pour la construction de balcons ou avancées
- l'infiltration à la parcelle quand c'est possible
- le traitement des clôtures pour un traitement paysager de la marge de recul
- des passages dans les clôtures pour la faune

Espaces à renaturer et déminéraliser / Imperméabilisation

Viser un objectif de désimperméabilisation des sols, cimetières, parkings, trottoirs :

- aires de stationnement végétalisées et perméables
- désasphalter les cours de récréation des écoles
- végétaliser les toitures et les abords des bâtiments
- fixer un coefficient minimum de pleine terre des zones d'activités

Trame bleue

- Lacs de Maison blanche et de Maison rouge :
 - entretien régulier
 - maintien de la végétation sur les berges
- Protéger :
 - mare du Bois de l'étoile
 - bassin de la résidence du 75 rue Aristide Briand
 - mare du chemin rural de Saint Roch
- Examiner la réouverture des rus : le canal du Chesnay, le ru des Ambles qui ont été busés sous 4 mètres de terre, le ru Saint Roch.
- Créer des zones humides
- Développer les noues végétalisées
- Privilégier une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert

Intégrer la trame noire

Chauves souris dans les 3 anciennes carrières.

Traiter la question de l'éclairage public :

- limiter la durée de l'éclairage
- réduire l'éclairage inutile
- adapter l'intensité lumineuse

Intégrer la trame blanche

Traiter la question des sources des bruits :

- répertorier et cartographier les zones sonores les plus importantes
- utiliser les bitumes à faible niveau sonore
- accompagner les projets de réduction des bruits SNCF
- former les agents territoriaux au contrôle des émissions sonores

Intégrer la trame marron

Traiter la question de la qualité des sols :

- intégrer des études pédologiques pour chaque projet immobilier
- développer des pratiques vertueuses dans l'entretien des espaces végétalisés